

La FNSEA vent debout contre la fin des exonérations de charges

© 24/08/2018 |  Terre-net Média

La FNSEA, syndicat agricole majoritaire, appelle ses troupes à se mobiliser à la rentrée contre la suppression de l'exonération des charges sociales pour les travailleurs saisonniers, a-t-on appris auprès du syndicat, confirmant une information du journal L'Opinion.

Le syndicat entend **mobiliser ses troupes dans la France entière dans la semaine du 5 septembre** contre cette orientation budgétaire qui va renchérir à compter de janvier 2019 le **coût de la main-d'oeuvre** dans des secteurs où il représente « 40 à 70 % des charges de l'exploitation agricole », a déclaré à l'AFP Jérôme Volle, vigneron en Ardèche, et vice-président de la **FNSEA**. La forme que prendra cette mobilisation n'a pas été précisée.

« On sera encore moins compétitifs qu'on ne l'est aujourd'hui par rapport aux autres pays européens, notamment ceux qui ont un coût de la main-d'œuvre très bas », a déploré Jérôme Volle. Pour le **travail saisonnier**, « aujourd'hui, en Espagne, on est de six à neuf euros de l'heure, sachant qu'en France on est autour de 12 euros. Si jamais demain on enlevait les exonérations, on passerait à 14 euros », a prédit Jérôme Volle, qui craint des fermetures d'exploitations. Principales productions menacées, selon lui, les fruits et légumes (carottes, pêches, abricots, asperges...), la viticulture et l'horticulture.

« Il y a 930 000 **contrats saisonniers** signés chaque année, cela représenterait un coût supplémentaire de 177 millions d'euros », a pesté **Christiane Lambert**, présidente de la FNSEA, citée dans L'Opinion. « Nous avons rencontré Bercy et le ministère de l'agriculture et nous avons eu confirmation que ce (le maintien des exonérations) n'était pas leur priorité, même si aujourd'hui le président de la République et le Premier ministre ont demandé au ministère de l'agriculture de voir comment il pouvait répondre à nos attentes, et ne pas endommager le secteur agricole, mais aujourd'hui on n'a pas de proposition », a déclaré Jérôme Volle.

Ce dispositif d'aide à l'embauche des travailleurs saisonniers, parfois appelé TO/DE (travailleur occasionnel/demandeur d'emploi), qui prévoit l'exonération d'une grosse partie des charges patronales, « permet au salarié de garder tous ses droits », affirme par ailleurs Jérôme Volle.

La disparition de ce dispositif est d'autant plus dommageable que la viticulture « connaît une situation difficile pour les recrutements de saisonniers » a déclaré vendredi à la presse Jérôme Despey, l'un des vice-présidents de la FNSEA. « Les besoins sont de 20 000 salariés par bassin de production (Bordeaux, Bourgogne, etc.), soit entre 150 000 et 200 000 saisonniers » pour les vendanges dans toute la France. « Cette année, la précocité du début des vendanges due à la sécheresse et à la canicule fait que l'on peut bénéficier des étudiants, mais la situation reste difficile et il y a encore une grosse inquiétude pour les recrutements » a-t-il ajouté.